

## Résolution n° 20

**ATTRIBUÉE AU COMITÉ : Santé et sécurité**

**Objet : Établissement du programme d'aide au don d'organe aux pompiers et pompières (F.I.N.D.)**

1 ATTENDU QUE l'AIP a pour objectif « d'aider  
2 les personnes qui aident les autres »; et

3 ATTENDU QUE l'AIP s'efforce inlassablement d'aider  
4 et de protéger nos collectivités et nos consœurs et confrères  
5 pompiers; et

6 ATTENDU QUE l'AIP cherche sans cesse à  
7 promouvoir des moyens d'améliorer la santé et le bien-être de  
8 ses membres; et

9 ATTENDU QU'il est possible de donner certains organes  
10 de son vivant et de continuer à vivre en santé  
11 par après; et

12 ATTENDU QUE, par des dons d'organes, les membres  
13 peuvent se sauver la vie les uns des autres;

14 IL EST RÉSOLU que l'AIP crée un  
15 programme pour aider tout membre qui a besoin d'une  
16 greffe d'organe; et

17 IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce programme aide tout  
18 membre du syndicat (ou membre de sa famille) ayant besoin d'une  
19 greffe d'organe; et

20 IL EST DE PLUS RÉSOLU que le membre présente une  
21 demande par l'entremise du vice-président de son district (VPD)  
22 et donne l'information nécessaire sur sa compatibilité,  
23 y compris le code QR fourni par son  
24 médecin; et

25 IL EST DE PLUS RÉSOLU que le programme envoie  
26 la demande et l'information sur la compatibilité à nos membres par  
27 courrier électronique selon une formule préétablie;  
28 et

29 IL EST DE PLUS RÉSOLU que le programme soit géré  
30 par le bureau des communications, des relations avec  
31 les médias et des affaires publiques; et

32 IL EST DE PLUS RÉSOLU que le programme soit appelé  
33 F.I.N.D. (Programme d'aide au don d'organe aux pompiers et

34 pompières) et qu'une étiquette telle que celle qui est jointe à cette  
35 résolution soit établie par le département des  
36 communications de l'AIP.

Présentée par : La section locale 448 des pompiers d'Helena, au Montana

Coût prévu : **Aucun**

Fonds annuel ou perpétuel : **s.o.**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ : Adopter**

**DÉCISION DU CONGRÈS : Adoptée**